

**Bureau des Installations Classées pour la Protection de
l'Environnement**

Commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'URBANISME**

La société GOODMAN FRANCE, dont le siège social est situé 24 rue de Prony – 75017 PARIS, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique de construire et d'exploiter un bâtiment logistique C1 et le permis de construire sur la commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI, comprenant :

- A- au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, des activités principales soumises à autorisation ainsi que des activités soumises à déclaration,
- B- au titre de la nomenclature « loi sur l'eau », des activités soumises à déclaration,
- C- au titre du permis de construire

La demande de permis de construire n° pc 05932919d00017 a été déposée en mairie de LAMBRES-LEZ-DOUAI le 2 octobre 2019.

Ces demandes seront soumises à l'enquête publique unique **en mairie de LAMBRES-LEZ-DOUAI pendant trente et un jours consécutifs, soit du 21 septembre 2020 au 21 octobre 2020**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le [date], tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<http://lambres-c1.enquetepublique.net>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé une adresse courriel de secours est mis à disposition du public : lambres-c1@enquetepublique.net (préciser : dossier GOODMAN FRANCE C1).

- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par voie postale en mairie de LAMBRES-LEZ-DOUAI (59552), 1 rue Jules Ferry – à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site internet.

Monsieur François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de LAMBRES-LEZ-DOUAI, 1 rue Jules Ferry, au lieu de consultation du dossier, **les lundi 21 septembre 2020 de 9 heures à 12 heures, lundi 28 septembre 2020 de 14 heures à 17 heures, mardi 06 octobre 2020 de 15 heures à 19 heures, mercredi 14 octobre 2020 de 14 heures à 17 heures et mercredi 21 octobre 2020 de 14 heures à 17 heures.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2020> et sur le site internet du registre dématérialisé : <http://lambres-c1.enquetepublique.net>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouvertures de la Préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Alexandre MUEL, Technical Development Manager – Tél. : 06.38.54.96.37. - Courriel : alexandre.muel@goodman.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2020>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairie de LAMBRES-LEZ-DOUAI, siège de l'enquête publique, pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de LAMBRES-LEZ-DOUAI rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.